

mardi 13 juin 2023

# ENQUÊTE URGENCES



**Mieux connaître les circonstances conduisant les patients aux urgences et le déroulement de leur prise en charge**

Le 13 juin 2023, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mène, en partenariat avec les représentants des médecins des services d'urgences, **une grande enquête nationale auprès des personnes se rendant dans un service des urgences, dans les hôpitaux et cliniques de France.**

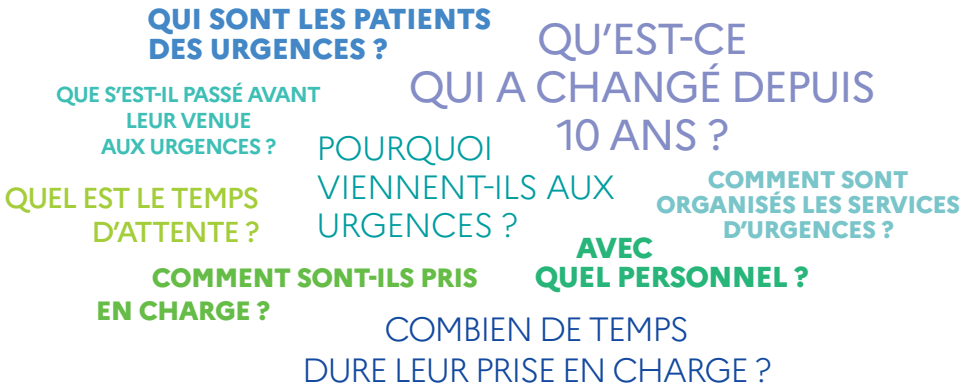
Ces informations seront utiles pour améliorer l'organisation des soins.

**La réalisation de cette enquête est sans incidence sur votre prise en charge par l'équipe du service des urgences** qui enregistrera de façon anonyme les circonstances de votre venue aux urgences, le diagnostic médical, les examens et traitements effectués, le projet de soins à l'issue du passage aux urgences et les éventuelles difficultés rencontrées.

Dans la mesure où vous ne vous y opposeriez pas, les informations recueillies seront enrichies avec des données de soins vous concernant (consultations, hospitalisations, etc.) disponibles auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Ces données sont celles du Système national des données de santé (SNDS).

**Le secret statistique garantit la stricte confidentialité de vos réponses.** Elles seront utilisées uniquement pour l'élaboration de statistiques ou de travaux de recherche scientifique.

# Une enquête pour éclairer le débat public



**Autant de questions auxquelles l'enquête permettra de répondre.**

La DREES réalise cette enquête tous les 10 ans depuis 2002. **48 000 patients** avaient été interrogés lors de la précédente édition, en 2013. Les résultats permettront de mieux connaître les conditions de prise en charge des patients, dans le but d'améliorer l'organisation des soins. Les résultats seront publiés au 2<sup>nd</sup> semestre 2024 sur le site internet de la DREES et accessibles librement (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>).

## LE SAVIEZ-VOUS ?



**20,4 millions**

de passages  
aux urgences  
enregistrés en 2021  
en France



**11 %**

des passages  
sont réalisés dans des  
services d'urgences  
pédiatriques



**623**

établissements  
ont un service  
d'urgences en  
France



**86**

établissements  
ont un service  
d'urgences  
pédiatriques